

## DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE 2014-2015

**POUR UNE REUNION D'INFORMATION  
SYNDICALE (RIS)**  
à adresser au plus tard 48h avant la date  
prévue

**POUR UN CONGE POUR FORMATION  
SYNDICALE (CFS)**  
A adresser au plus tard un mois avant la  
date prévue

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Instituteur(trice)

Directeur(trice)

Adjoint(e)

Professeur des écoles

Adjoint(e) spécialisé(e)

Remplaçant(e) brigade

PE stagiaire

Remplaçant(e) ZIL

psychologue scolaire

stage de formation continue

Adresse : .....

Ecole : maternelle – élémentaire – primaire

Commune : .....

Circonscription : .....

### RIS

Décret n°82-447 du 28 mai 1982, arrêté du 29 août 2014,  
circulaire 2014-120 du 16 septembre 2014  
Les RIS ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures  
annuelles

- 1<sup>ère</sup> réunion d'information syndicale (par demi-journée)  
 2<sup>ème</sup> réunion d'information syndicale (par demi-journée)  
 3<sup>ème</sup> réunion d'information syndicale (par demi-journée)  
 Dans les 6 semaines précédant le jour du scrutin organisé  
pour le renouvellement d'une ou plusieurs instances de  
concertation (1 heure)

### CFS

Décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif à l'attribution aux agents  
de l'Etat du congé pour formation syndicale  
Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 (article 11)

Droit à 12 jours par année scolaire

Date du congé: ..... de ..... h à .....h

A ..... le ..... signature du demandeur :

### CADRE RESERVÉ AU DIRECTEUR OU A LA DIRECTRICE D'ECOLE

Demande d'absence pendant le temps devant élèves:  **oui** (RIS : maximum une fois par année scolaire)

**non**

Si oui : Nombre de classes dans l'école : .....

Nombre d'élèves dans l'école : .....

Nombre d'élèves dans la classe de l'enseignant en congé : .....

Le service peut-il être assuré par le personnel de l'école :  oui  non

Vu et transmis le ..... signature :

### CADRE RESERVÉ A L'INSPECTEUR OU L'INSPECTRICE DE CIRCONSCRIPTION

Accord (sous réserve des nécessités de service)

Date :

refus

Signature :